



Buts de l'unité d'enseignement :

Studio de photographie

Conditions d'admission

- Avoir 16 ans ou être âgé d'au moins 15 ans et avoir suivi 2 années dans l'enseignement secondaire de plein exercice;
- Être porteur des attestations de réussite des unités d'enseignement :
 - "Techniques de base de la photographie",
 - "Postproduction de la photographie",
 - "Langage de l'image et communication en photographie"
- OU réussir un test d'admission.

Finalités particulières de l'unité d'enseignement

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant de :

- D'exploiter les fonctions et les possibilités des matériels photographiques numériques pour réaliser des prises de vues (standards, formats, types d'appareils, systèmes de mise au point, objectifs, appareils de mesures et de contrôles, photographie générale, photomacrographie, ...);
- D'exploiter les fonctions et les possibilités du matériel d'éclairage pour réaliser des prises de vues spécifiques au studio (types de lumières intérieures et extérieures, types de façonneurs, utilisation des filtres, ...);
- De contrôler les différentes composantes de la prise de vue (réglage des appareils et accessoires, lumière, positions relatives du sujet et des appareils, ...);
- D'identifier les besoins extérieurs nécessaires (décors, maquillages, styliste, mannequin ...);
- D'appliquer les techniques de prises de vues et utiliser les figures de la rhétorique de l'image afin de réaliser des photos conformes à l'intention recherchée (de portraits, de mode, de personnages en situation, de natures mortes, d'objets publicitaires, de création et de recherche...);
- D'appliquer aux images les traitements adéquats;
- De mettre en œuvre une méthode d'analyse critique.

Titre délivré

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement " Studio de photographie ".